

Mesdames, Messieurs,

**Nous organisons des formations à destination des chefs d'entreprises, des salariés et de toutes personnes souhaitant se former !**

Voici les dates programmées pour le 1<sup>er</sup> semestre 2020 :

**Si vous souhaitez vous inscrire ou inscrire un de vos salariés, n'hésitez pas à me contacter au plus vite :**

**Victoria OUVRY – [vouvry@afasec.fr](mailto:vouvry@afasec.fr) – 03 44 62 41 95 – 06 73 74 95 30**

<b>CCTROV</b> <i>(Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés domestiques et de Volailles)</i> Ex. CAPTAV	<b>Certificat de Compétences adaptées à la pratique de soins vétérinaires</b>	<b>Alimentation des équidés</b>
<b>Chantilly/Gouvieux</b> Jeudi 27 et vendredi 28 février 2020  <b>Graignes-Mesnil-Angot</b> Jeudi 27 et vendredi 28 février 2020  <b>Boissy Saint Léger</b> Mercredi 22 et jeudi 23 avril 2020	<b>Chantilly/Gouvieux</b> Mardi 3 et Mercredi 4 mars 2020  <b>Graignes-Mesnil-Angot</b> Jeudi 12 et vendredi 13 mars 2020  <b>Boissy Saint Léger</b> Mercredi 27 et jeudi 28 mai 2020	<b>Boissy Saint Léger</b> Mardi 30 juin 2020
<i>Le transport d'animaux vivants est règlementé à l'échelle européenne et française par le règlement CE 1/2005 et l'ordonnance n°2015-616 du 4 juin 2015. A ce titre, toute personne qui, dans le cadre de ses activités économiques, manipule, transporte, convoie des animaux vivants sur une distance de plus de 65 km, est soumise à une obligation de diplôme (liste à télécharger) ou de suivi de formation.</i>	<i>Depuis le 5 octobre 2011, un arrêté précise les conditions dans lesquelles certaines personnes peuvent réaliser des actes de médecine et de chirurgie vétérinaire. Désormais, toute personne amenée à effectuer des soins sur les chevaux doit être titulaire d'une attestation de formation aux soins vétérinaires. L'AFASEC met en place une formation qui a pour objectif, non seulement, de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation mais qui vient également en complément de l'expérience des personnes travaillant au quotidien avec les chevaux. L'AFASEC a signé un partenariat avec l'Association des Vétérinaires de France qui valide ce type de formation en lien avec l'exercice d'actes vétérinaires.</i>	<i>L'alimentation est très importante pour les chevaux de courses et peuvent être un frein à leur performance sportive. De plus, elle est une charge économique importante pour les entreprises, il est donc nécessaire de bien maîtriser son fonctionnement et de savoir calculer les besoins des chevaux.</i>

**Dans le cadre de la formation professionnelle, des aides financières existent en fonction des territoires et en fonction de votre statut.**

Contactez-nous vite !

